



N° du dossier : 234.1-2915/7/1

Date / Notre référence : 2 juillet 2024 / bj-mai

Groupe d'experts « Modernisation du droit de la garantie de la chose vendue »

1. Composition

Un groupe d'experts consacré à la modernisation du droit de la garantie de la chose vendue est mis sur pied. Ses membres sont les suivants (par ordre alphabétique) :

- Prof. Yeşim M. Atamer, LL.M., docteure en droit, université de Zurich
- Prof. Mirjam Eggen, LL.M., docteure en droit, université de Berne
- Prof. Walter Fellmann, docteur en droit, Fellmann Rechtsanwälte AG
- Prof. Pascal Pichonnaz, LL.M., docteur en droit, université de Fribourg

Un/e représentant/e de l'Office fédéral de la justice en assume la présidence.

2. Mandat

Principe : Le groupe d'experts soutient les travaux de l'administration en vue de la modernisation du droit de la garantie de la chose vendue. Il est chargé de suivre les travaux jusqu'à l'adoption du projet et du message du Conseil fédéral à l'intention du Parlement, en réponse aux motions [23.4316](#) et [23.4345](#) « Modernisation du droit de la garantie », de même teneur, déposées par les Commissions des affaires juridiques.

Étendue du mandat : Dans son [rapport](#) du 16 juin 2023 « Modernisation du droit de la garantie de la chose vendue » en réponse au postulat Marchand-Balet [18.3248](#) « Obsolescence programmée. Protéger les consommateurs helvétiques », le Conseil fédéral a identifié les points du droit de la garantie qu'il est nécessaire d'adapter et s'est prononcé en faveur d'un alignement du droit suisse sur la directive (UE) 2019/771 relative à certains aspects concernant les contrats de vente de biens et sur la directive (UE) 2019/770 relative à certains aspects concernant les contrats de fourniture de contenus numériques et de services numériques.

Le groupe d'experts a pour mission de débattre des questions générales que pose l'alignement du droit suisse sur les règles minimales de l'UE et de contribuer à mettre en évidence d'éventuels autres points nécessitant des adaptations.

Forme : Les expert/es donnent leur avis sur les propositions et les documents préparés par l'administration dans le cadre de séances régulières ; dans la mesure du possible, ils fournissent des contributions et des suggestions écrites.

